



Charte Régionale : la filière avance dans la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires

La Charte Régionale « Engager nos terroirs dans nos territoires », votée en Assemblée Générale du BIVB en juillet 2017, est entrée dans sa première phase de mise en œuvre. Créée par les vignerons, elle est le fruit d'un travail commun avec le BIVB et la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB). Entre autres objectifs, elle vise notamment à répondre aux attentes sociétales concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. Depuis l'automne 2017, le plan d'actions se concrétise progressivement. Après une importante phase de sensibilisation cet hiver, des actions commencent à voir le jour. La mobilisation s'intensifie.

Cette charte est née d'une tradition bourguignonne : être force de proposition, être acteur de son destin avec pragmatisme, pour entraîner l'ensemble de la profession vers des objectifs réalisables.



Une méthode qui s'appuie sur l'expérience réussie de la lutte contre la Flavescence Dorée : la synergie de tous dans la lutte a permis à la Bourgogne d'être le seul vignoble à contenir la maladie, tout en réduisant de 80 % en 3 ans l'usage des insecticides.

Entre 2016 et 2017, à la suite de plusieurs mois de travail entre toutes les sensibilités de la filière et les acteurs du territoire, la Charte Régionale et le Plan d'Actions imaginés ont été soumis à l'ensemble des Organismes de Défense et de Gestion des appellations (ODG), qui les ont acceptés. Les représentants de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, des maires de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne valident également ce projet, qu'ils ont signé en même temps que la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, Bio Bourgogne, la CAVB, la FNEB (Fédération des Négociants Eleveurs de Bourgogne) et le BIVB.

4 principes fondamentaux

Un objectif de dialogue local et d'expérimentations partagées. Il ne s'agit pas de calquer ce qui a été fait ailleurs, mais d'adapter les pratiques aux réalités de la Bourgogne.

Une animation structurée autour de viticulteurs et négociants, élus moteurs, appuyés par des permanents de la CAVB et du BIVB. Les projets seront également portés par les ODG, maillage local indispensable.

Un premier budget de 100 000 euros a été voté par le BIVB sur l'exercice 2017/2018, pour initier une première dynamique.

Une première phase d'un an pour tester le réalisme des propositions du plan d'actions qui débouchera sur un bilan et l'élaboration d'objectifs quantitatifs.



Mars 2018

Un travail de terrain pour établir le dialogue et partager les expériences

2018 est une année clé pour le Plan Régional programmé sur 5 ans. Elle doit permettre de renforcer le dialogue au sein du vignoble, de faire mieux connaître le métier de viticulteur, mais aussi d'amorcer la mise en place d'une phase de test des bonnes pratiques, avant leur généralisation.

Cet hiver, une dizaine de réunions a été organisée au sein du vignoble par le BIVB, la CAVB et les Chambres d'Agriculture. **Elles ont été l'occasion d'échanger autour du bilan phytosanitaire de la campagne 2017, de la Charte Régionale, mais aussi du Plan national de lutte contre le dépérissement. Elles ont rassemblé plus de 300 professionnels.**

Parallèlement, les **membres du comité de pilotage sont allés la rencontre de l'ensemble des fournisseurs de produits phytosanitaires de la région**. Les échanges constructifs ont permis de mettre en évidence des pistes de travail communes pour l'avenir.

Une action similaire est en cours auprès des concessionnaires de matériels viticoles avec l'appui des Chambres départementales d'Agriculture, pour travailler sur la pulvérisation.

D'ici le début de campagne, **le guide « Mémo Vigne »**, rédigée par les Chambres d'Agriculture sera diffusé à l'ensemble des professionnels par le BIVB. Il répertorie toutes les caractéristiques des produits phytosanitaires, en vue de promouvoir les produits les moins impactants pour la santé et l'environnement.

D'ici l'été, la filière proposera également un livret pour présenter à tous, avec réalisme, le métier de viticulteur. L'occasion de faire connaître aux riverains, mais également aux touristes, chaque étape du travail à la vigne, avec ses contraintes. Créé pour engager le dialogue, ce document sera diffusé largement.

Côté technique, les projets se mettent en place

DEMAT'VIGNE (Démonstration et Autoformation pour la mise en œuvre de stratégie bas intrants à la vigne) : ce projet phare du Plan Régional, lancé en 2018, est porté par les Chambres d'Agriculture de l'Yonne et de la Côte-d'Or, le Vinipôle Sud Bourgogne et Bio Bourgogne. Il a pour objectif de **sensibiliser les viticulteurs aux itinéraires bas intrants** (sans Cancérogène Mutagène Reprotoxique, sans herbicide....), grâce à la mise en place d'un réseau de parcelles de démonstration. Des supports de communication et d'information favorisant l'évolution des pratiques viticoles seront également réalisés.

Depuis deux ans, **un projet de création variétale est en cours**. Il repose sur un travail de sélection par croisement de plants naturellement résistants, avec des cépages bourguignons, pour conserver la typicité régionale. **Les premiers descendants seront plantés au printemps, afin d'observer leur comportement agronomique en conditions réelles.**



Mars 2018

D'autres outils seront également partagés avec les viticulteurs, tels que des outils d'aide au réglage des pulvérisateurs, un référentiel pour mutualiser les informations relatives aux traitements, un outil permettant d'affiner les diagnostics de reconnaissance des maladies...



© BIVB / Michel Joly

Pour mémoire, les 4 résultats attendus du Plan Régional d'actions

(pages 16 à 19 de la Charte) :

- ▶ **D'ici fin 2018** : un dialogue constructif sur les bonnes pratiques sera établi facilement à l'échelle des territoires et le métier de viticulteur sera mieux connu des citoyens
- ▶ **D'ici 2020** : la filière des Vins de Bourgogne sera engagée dans un plan de renforcement de l'information, de la formation et du transfert sur les bonnes pratiques phytosanitaires, avec des objectifs quantifiés
- ▶ **D'ici 2022** : la filière des Vins de Bourgogne aura mis en place un plan de changement et d'adaptation du matériel et des actions pour assurer une meilleure efficacité des réglages à l'échelle communale
- ▶ **D'ici 2022** : la filière des Vins de Bourgogne aura soutenu des projets de Recherche et Développement et des projets collectifs, visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

📞 **La charte est disponible sur demande
auprès du service presse**

Contact :

Mathilde Paturaud - Attachée de presse France du BIVB

Tél. 03 80 25 06 96 - mathilde.paturaud@bivb.com

SUIVEZ-NOUS :



Retrouvez tous nos communiqués de presse et des milliers de photos libres de droit
sur la salle de presse en ligne du site : www.vins-bourgogne.fr